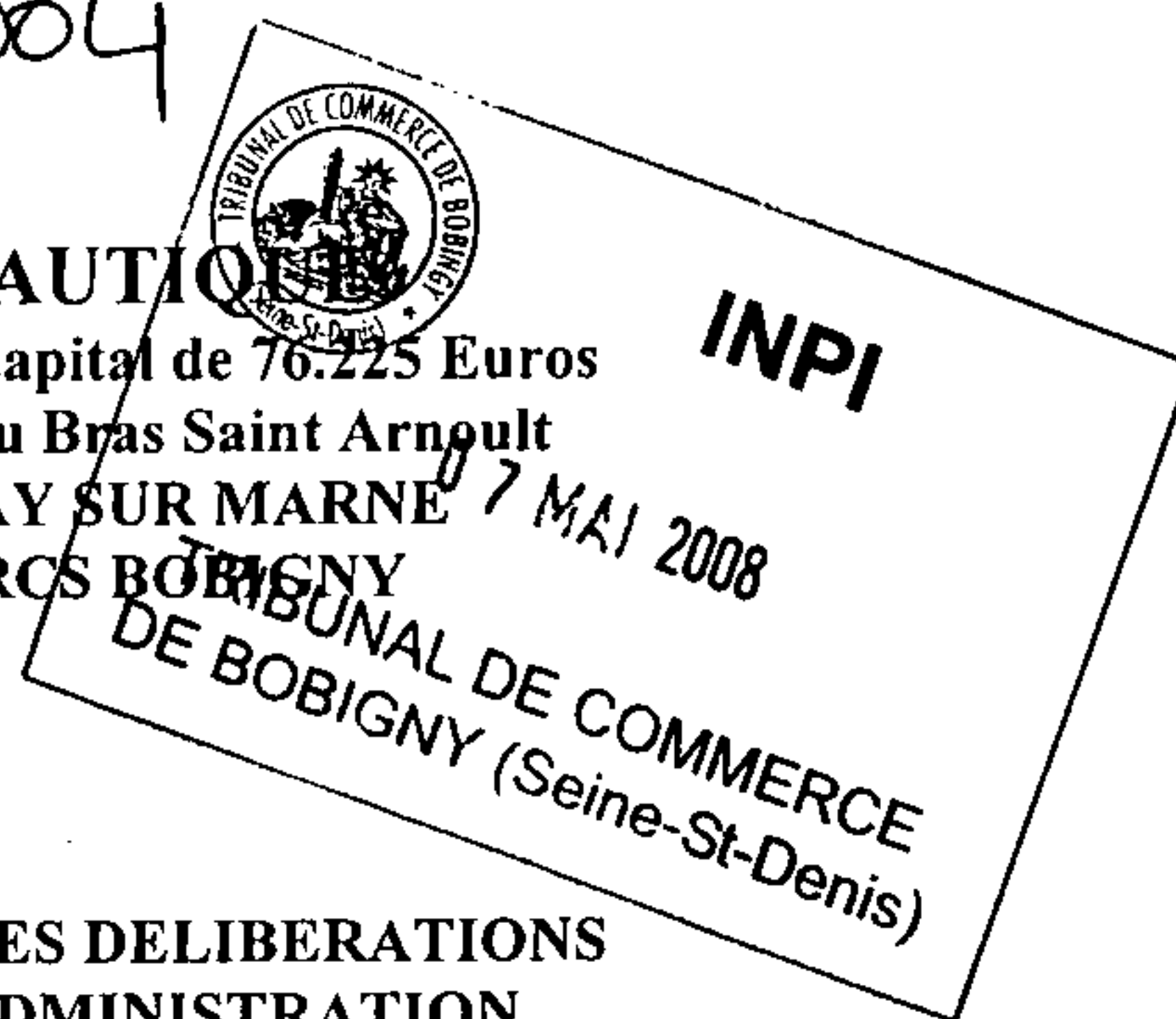


9084

3P BUREAUTIQUE
Société Anonyme au capital de 76.225 Euros
Siège social: 2 rue du Bras Saint Arnould
93460 GOURNAY SUR MARNE
351 558 614 - RCS BOBIGNY



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 31 MARS 2008**

*L'an deux mille huit,
Le lundi trente et un mars,
à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte,*

Les membres du Conseil d'Administration de la Société "3P BUREAUTIQUE", se sont réunis sur convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur Patrick PERRIN
- Mademoiselle Chrystelle PERRIN
- Monsieur Yoann PERRIN

seuls administrateurs en fonction,

ainsi qu'il résulte du registre de présence aux Conseils qui a été émargé par les administrateurs en entrant en séance.

Le Conseil réunissant la présence effective de la totalité des administrateurs, peut valablement délibérer.

Monsieur **Patrick PERRIN** préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Mademoiselle Chrystelle PERRIN remplit les fonctions de secrétaire.

- I -

Madame le Secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Q *LP*

- II -

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Président du Conseil d'administration et Directeur Général ;
- Fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération ;
- Nomination d'un Directeur Général Délégué .
- Fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération.

- III -

Le Président précise qu'au cours de l'Assemblée Générale Mixte qui vient de se tenir, il a été procédé notamment au renouvellement des mandats des administrateurs pour une durée de six années devant prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Le Président du Conseil d'administration étant nommé à ses fonctions pour la durée de son mandat d'administrateur, il convient de décider s'il y a lieu de renouveler son mandat ou de procéder à son remplacement.

Le Président expose que, pour des raisons personnelles, il entend renoncer à son mandat de Président du Conseil d'Administration. Il indique également qu'il souhaite mettre fin à ses fonctions de Directeur Général.

En revanche, il souhaite continuer d'exercer les fonctions d'administrateur.

Puis il demande au Conseil de pourvoir à son remplacement.

Nomination du Président du Conseil d'Administration

Le Conseil prend alors acte de la démission de Monsieur Patrick PERRIN de ses fonctions de Président et Directeur Général et, après en avoir délibéré, nomme à l'unanimité, en qualité de Président du Conseil d'Administration, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur :

Mademoiselle Chrystelle PERRIN
De nationalité française
Née le 29 juin 1975 à MONTREUIL (93100)
Demeurant à CHAMPS SUR MARNE (77420) – 15 avenue Ampère

Mademoiselle Chrystelle PERRIN remercie le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne. Elle déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.



Pouvoirs du Président

Le Président représente le Conseil d'Administration ; il en organise et dirige les travaux et veille au bon fonctionnement des organes de la Société et, en particulier, à ce que les administrateurs soient en mesure de remplir leur mission.

Direction Générale

Mademoiselle Chrystelle PERRIN assumera la Direction Générale de la Société avec les mêmes pouvoirs que ceux actuellement détenus par le Président du Conseil d'Administration.

Fixation de la rémunération du Président

Après en avoir délibéré, le Conseil décide que la rémunération du Président sera fixée ultérieurement.

Mademoiselle Chrystelle PERRIN pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Contrat de travail du Président

Le Conseil prend acte de ce que Mademoiselle Chrystelle PERRIN est liée à la Société par un contrat de travail de secrétaire commerciale depuis le 11 février 2002 et que les conditions de cumul de ce contrat de travail avec un mandat social sont remplies.

Il décide donc que ce contrat de travail se poursuivra aux mêmes conditions de fonctions et de rémunération, dont le montant mensuel s'établit à ce jour à la somme brute de 1.571,61 €.

- IV -

Nomination du Directeur Général Délégué

Mademoiselle Chrystelle PERRIN, nouveau Président et Directeur Général, expose au Conseil qu'il lui serait utile d'être assistée d'un Directeur Général Délégué.

Elle propose que ces fonctions soient conférées à Monsieur Mathieu PERRIN.

Accédant à cette demande, le Conseil décide nommer, en qualité de Directeur Général Délégué, pour la durée du mandat du Directeur Général,

Monsieur Mathieu PERRIN
De nationalité française
Né le 5 avril 1982 à MONTREUIL (93100)
Demeurant à CHAMPS SUR MARNE (77420) – 30 bis Cours du Lizard

Monsieur Mathieu PERRIN disposera à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général. Il pourra ester en justice.

Fixation de la rémunération du Directeur Général Délégué

Après en avoir délibéré, le Conseil décide que la rémunération du Directeur Général Délégué sera fixée ultérieurement.

Monsieur Mathieu PERRIN pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Contrat de travail du Directeur Général Délégué

Le Conseil prend acte de ce que Monsieur Mathieu PERRIN est liée à la Société par un contrat de travail de technicien depuis le 12 janvier 2005 et que les conditions de cumul de ce contrat de travail avec un mandat social sont remplies.

Il décide donc que ce contrat de travail se poursuivra aux mêmes conditions de fonctions et de rémunération, dont le montant mensuel s'établit à ce jour à la somme brute de 1.714,24 €.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Le Président



Un administrateur



Bon pour acceptation des
fonctions de Président et Directeur Général
Melle Perrin


Bon pour acceptations des
fonctions de directeur général
délégué

M^r M. Perrin

